

Sur motion de Maurice Foster, il est convenu,—Que le projet de rapport, sous sa forme modifiée, soit adopté en tant que Neuvième rapport du comité à la Chambre, et que le président reçoive instruction de le lui présenter.

Sur motion de Harry Brightwell, il est convenu,—Que, conformément aux dispositions du paragraphe 99(2) du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au rapport dans les 150 jours.

Sur motion de Bill Gottselig, il est convenu,—Que le Comité augmente de 450 à 750 le nombre d'exemplaires additionnels du Neuvième rapport qu'il fera imprimer.

À 12 h 19, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité*

Carol Chafe